

**RAPPORT DE LA COMMISSION  
chargée d'examiner l'objet suivant :****Postulat Claire Richard et consorts au nom du groupe vert'libéral - Compensation de carbone dans le  
Canton de Vaud****1. PRÉAMBULE**

La commission ad hoc s'est réunie le vendredi 7 juin 2019 de 14h00 à 15h45 à la Salle Cité, rue Cité-Devant 13, Lausanne. Elle était composée de Mmes Léonore Porchet, Claire Richard, Carole Schelker et de MM. Philippe Cornamusaz, Julien Cuérel, Olivier Epars, Jean-Claude Glardon, Daniel Ruch, Daniel Trolliet. Le soussigné a été confirmé dans son rôle de président et de rapporteur.

Mme Jacqueline de Quattro, Cheffe du Département du territoire et de l'environnement (DTE), ainsi que MM. Sylvain Rodriguez, Directeur de la Direction de l'environnement industriel, urbain et rural (DIREV) et Clive Muller, Directeur adjoint de la DIREV ont participé à la séance. Mme Marie Poncet Schmid, secrétaire de commission au Secrétariat général du Grand Conseil, a rédigé les notes de séances et en est vivement remerciée.

**2. POSITION DE LA POSTULANTE**

Le postulat se base sur le principe de la plateforme *Myclimate* : pour des trajets en avion ou en cas d'impossibilité de changer de chaudière ou de voiture par exemple, on peut compenser ses émissions de CO<sub>2</sub>. Or, la plupart des projets proposés sur la plateforme se déroulent à l'étranger voire sur les autres continents ; il est impossible de soutenir des projets locaux ou régionaux. Le postulat demande donc d'étudier la possibilité de créer une plateforme Internet sur laquelle communes, citoyens, collectivités publiques et acteurs privés présenteraient les projets locaux ou régionaux à réaliser et à financer de manière participative. Contribuer au financement de panneaux solaires sur un bâtiment communal, par exemple, serait motivant. La plateforme jouerait aussi un rôle didactique pour que les personnes prennent conscience de leur mode de vie et se responsabilisent. La plateforme dynamiserait les énergies renouvelables et apporterait un soutien aux actions en faveur du climat et de la biodiversité. À titre d'exemple, la postulante cite la renaturation de rivières et la plantation d'arbres. Des mesures et projets qui ont du sens pour les personnes seraient préférés aux grands projets, car il importe que les personnes se sentent concernées. Les avantages d'une telle plateforme sont multiples : par exemple, multiplication des projets, facilitation de leur concrétisation, injection de davantage de fonds privés et publics dans l'économie locale et possibilité de se conscientiser.

Certes, ce postulat ne résout pas tous les problèmes. La principale critique serait qu'il peut conduire à légitimer les comportements polluants, comme par exemple prendre l'avion. Toutefois, selon elle, les gens, sensibilisés à la problématique climatique grâce à la plateforme modifieront leur mode de consommation.

Le texte a été déposé par les Vert'libéraux vaudois, puis par les Vert'libéraux des cantons de Fribourg et Neuchâtel, par le PDC dans le canton du Jura et par le PLR dans les cantons du Valais et de Genève où il s'agissait d'une motion.

### 3. POSITION DU CONSEIL D'ÉTAT

La Conseillère d'État pointe l'aspect « oreiller de paresse » que véhicule le postulat. Par exemple, l'Organisation de l'aviation civile internationale indique que les émissions de CO<sub>2</sub> de l'aviation civile internationale passeront de 400 à 600 % d'ici 2050 par rapport à 2010. Les accords internationaux ne permettent pas de pallier les effets climatiques dus aux émissions de l'aviation civile. On devra donc développer des moyens complémentaires qui relèveraient de la captation de CO<sub>2</sub>. La part des compensations privées a augmenté entre 2017 et 2018, mais pour réduire les émissions de CO<sub>2</sub>, limiter drastiquement les vols est le plus efficace. Or, la plupart des citoyens ne semblent pas prêts à changer leur comportement. Le risque de la plateforme est donc d'instaurer un outil qui déculpabilisera les personnes, ce qui, au lieu de favoriser le changement de comportement, retardera la baisse des émissions.

Il existe déjà des plateformes de compensation en carbone avec des projets à soutenir. La plupart proposent des mesures d'adaptation au changement climatique sans effets sur le bilan CO<sub>2</sub> global en constante augmentation. Ce type d'outils va à l'encontre du principe de réduction des émissions porté par le plan climat. Il faut s'adapter au changement certes, mais il faut réduire les émissions. Seules les politiques favorisant une mobilité responsable dans l'offre d'infrastructures pour les déplacements professionnels, si possible, et de loisirs permettront de diminuer la part de CO<sub>2</sub>.

La Conseillère d'État suggère une piste qui s'inscrit dans la logique du postulat : lors de l'élaboration du plan climat, il s'agirait d'évaluer la possibilité d'intégrer les projets vaudois aux catalogues des plateformes existantes, par exemple les projets qui favorisent la captation du carbone dans les sols. Dans le plan climat, le Conseil d'État souhaite en effet axer ses efforts sur l'incitation à changer de comportement avec la sensibilisation, d'une part, et le développement d'outils incitatifs, d'autre part. Il s'agirait alors de compenser et de réduire, en même temps. Elle rappelle les trois piliers du plan d'action : réduction, adaptation et information. Le Conseil d'État ne souhaite pas favoriser des mesures qui pourraient léser l'un de ces axes par rapport aux autres.

### 4. DISCUSSION GÉNÉRALE

La discussion générale suit les éléments posés dans les exposés liminaires : dans quelle mesure cette idée, qui suscite a priori la sympathie, peut « donner bonne conscience » aux gens sans les amener à changer de comportement, en particulier celles et ceux qui ont des moyens financiers.

Selon une députée, il faudrait limiter la possibilité de compenser aux mesures d'atténuation du changement climatique, qui sont rares en Suisse. Cela impliquerait la possibilité, pour les particuliers, de financer de telles mesures, qui relèvent pour la plupart de l'interdiction d'utiliser un outil produisant du CO<sub>2</sub>. Il faudrait que soit un outil de prise de conscience avant d'être un outil de déculpabilisation. Pour les personnes utilisatrices de la plateforme, le moyen de compenser arriverait à la fin du processus de calcul des émissions. Des explications et pistes de solutions seraient fournies à la personne. Si cela se fait dans cet esprit, elle peut soutenir la proposition. La postulante confirme qu'il s'agit bien de sa vision, à dominante didactique.

Une autre députée relève favorablement les investissements dans le tissu économique local que contient la proposition de la postulante, à la différence des plateformes existantes. L'information et la sensibilisation au coût environnemental de nos déplacements sont intéressantes sur les plateformes comme *Myclimate*. Elle voit positivement l'idée de s'appuyer sur les plateformes existantes pour éviter quelque chose de complexe à mettre en œuvre. En coordination avec les autres cantons romands, une fenêtre sur les projets locaux pourrait être réalisée.

Cette vision est défendue par la Conseillère d'État et les représentants de l'administration, qui considèrent en effet que ce serait la meilleure manière de procéder. Ceci peut être examiné dans le cadre du plan climat. La postulante approuve en relevant au passage que les projets suisses sont souvent plus chers sur ce type de plateformes, et donc plus difficiles à financer. D'où l'intérêt de filtrer et d'orienter sur les meilleurs projets, ce que pourrait proposer l'État.

Une discussion prend finalement forme sur l'opportunité ou non de modifier le texte du postulat. En effet au vu des échanges, il pourrait être plus approprié de remplacer « créer » par « participer à une plateforme existante » ou une formulation de ce type. Au final, faute d'une proposition satisfaisante et au vu du risque de devoir faire une prise en considération partielle du postulat au terme des corrections, il est proposé par le

président d'en rester au texte initial, mais d'explicitier dans le rapport que le terme « créer » peut être interprété comme « créer une nouvelle plateforme avec d'autres cantons » ou « intégrer une plateforme existante ». La postulante et la Conseillère d'État se déclarent satisfaites avec cette façon de procéder, cette interprétation correspondant à leur position.

## **5. VOTE DE LA COMMISSION**

*Prise en considération du postulat*

*La commission recommande au Grand Conseil de prendre en considération ce postulat par 9 voix pour et 1 abstention, et de le renvoyer au Conseil d'État.*

Lausanne, le 16 juillet 2019

*Le rapporteur :  
(Signé) Axel Marion*